DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.62

Objet : Columbarium : tarifs des concessions

L'an deux mille huit et le seize décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 10 décembre 2008

Mrs Patrick BARRAUD, Pierre GUILLET, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY.
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET.
Absents : Didier GERIN, Michel CROS.
Secrétaire de séance : Mme Annick MOURARET.
Pouvoir de Michel CROS à Annick MOURARET.
Pouvoir de Didier GERIN à Patrick BARRAUD.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal il convient de fixer les tarifs des concessions.

Après discussion et renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, il propose d'appliquer les tarifs suivants :

concession pour 15 ans	400 €uros
concession pour 30 ans	800 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de valider les propositions de Monsieur le Maire soit

- **400 €uros pour une concession de 15 ans**
- **800 €uros pour une concession de 30 ans.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire :
Patrick BARRAUD